



Violences ,menaces de mort et harcèlement moral

Par **ange65**, le **16/02/2011** à **21:56**

Bonjour, rn rn rn Durant 8 années de vie commune (non mariés), j'ai été victime de violences physiques et psychiques par ma concubine (personne accro à l'alcool). rn Dans la crainte de représailles très violentes, je n'ai pas eu le courage, ni la force de porter plainte. De plus profitant de la situation de faiblesse où je me trouvais, elle se servait à ses fins personnelles de ma carte de crédit; et malgré notre séparation de corps et de biens elle continuait à se servir sur mon compte; Depuis j'ai pu avec l'aide des tierces personnes quitter mon domicile; mais je ne peux récupérer mes effets personnels (papiers personnels, vêtements, véhicule); malgré plusieurs essais, elle se garde le droit de m'interdire l'accès de mon domicile alors que j'en ai l'usufruit. Quelles sont mes droits? Et quelles démarches entreprendre. rn Merci de vos réponses.